

Compte-rendu succinct de la Conférence territoriale Du 27 juin 2005

(☞ Les documents de travail sont consultables au siège de l'AMF 29 ☎ 02.98.33.88.70)

A l'initiative du Président du Conseil régional, la Conférence territoriale réunit les 4 Conseils Généraux et les 10 Communautés d'Agglomération. Dans le prolongement de chacune de ces réunions, le Président du Conseil Régional rencontre les 4 Associations départementales des Maires.

Voici un compte-rendu très succinct de la dernière réunion, le 27 juin dernier. Les dossiers complets peuvent être consultés au siège de votre Association de Maires.

1 – Dossier ferroviaire : Brest et Quimper à 3 h de Paris

Jean-Yves LE DRIAN souligne la vigilance de la Région sur le respect du calendrier prévu pour la partie LGV : lancement de l'enquête d'utilité publique en mai 2006, début des travaux en 2009 et ouverture de la ligne en 2012. Le principe d'une déclaration d'utilité publique unique est acté ; des accords sont déjà intervenus avec les Pays de la Loire sur l'achat de terrains.

Un seul objectif : placer Brest et Quimper à trois heures de Paris, ce qui implique l'intégration de la technologie pendulaire (la SNCF se montre plus ouverte sur la question).

Des initiatives nouvelles sont nécessaires pour mobiliser très largement les acteurs bretons autour de cet enjeu.

Quelques éléments de cadrage sur les coûts et les financements : 2,2 milliards d'euros pour la LGV Le Mans-Rennes, 500 millions d'euros pour la modernisation des lignes vers Quimper et Brest (dont 130 sont inscrits au CPER en cours) La Bretagne doit être prête Il convient aujourd'hui de poursuivre la réflexion en intégrant tous les leviers de financements possibles.

La nécessité d'une parfaite cohésion des collectivités bretonnes sur le sujet est soulignée. Cette cohésion implique que soit proposé un montage financier solide.

J.Y. LE DRIAN rappelle que ce dossier doit être la priorité des priorités, ce qui implique que des choix soient faits sur le plan financier. Il s'engage à ce que la Région puisse proposer à la prochaine conférence territoriale des maquettes de montages financiers.

2 – Schéma régional de développement économique

Le SRDE a trois objectifs essentiels et complémentaires :

- Réaliser un diagnostic stratégique partagé.
- Proposer un modèle de gouvernance du champ du développement économique régional.
- Assurer une coordination efficace des outils entre les différents acteurs.

Une méthode en quatre phases.

C'est par une concertation réelle et approfondie que la Région entend élaborer un document porteur d'une ambition économique collective.

1 – Adoption concertée d'un diagnostic partagé de l'économie bretonne. (Juin-Septembre 2005)

Plutôt que de remettre en chantier un nouveau diagnostic, la Région a demandé à un consultant extérieur d'élaborer un travail de synthèse de l'existant.

Ce document a été largement diffusé par courrier, pour avis, aux partenaires de la Région : CESR, départements, agglomérations, associations des maires, pays et conseils de développement, chambres consulaires... Ce diagnostic stratégique sera présenté en réunion publique à la fin septembre.

2 – Travail en groupe autour de quatre grands thèmes. (Octobre 2005 - février 2006) : Réseaux, filières, pôles - Développement territorial - Image économique de la Bretagne - Gouvernance économique de la Bretagne,

3 – Consultations officielles. (Mars-Mai 2006) Au près des partenaires de la région

4 – Adoption du schéma par l'assemblée régionale. (Juin 2006)

3 – L'Agence régionale de développement Economique

Jean-Yves LE DRIAN souligne plusieurs éléments :

- La mise en œuvre de l'Agence est le fruit d'une large concertation. La volonté, dès adoption du rapport par l'assemblée, est d'aller vite tout en restant pragmatique.
- Le montage sera progressif, rapide sur les domaines déjà structurés (international et innovation), inscrit dans le temps –au moins un an- pour les autres (initiative entrepreneuriale et innovation sociale)

Quelques éléments de présentation :

- La Région délègue certaines fonctions à l'ARDE mais reste maîtresse de sa propre stratégie. Les fonctions déléguées sont les suivantes :
 - ⇒ Force de proposition, interface entre région et acteurs de terrain, veille économique, suivi d'activité des acteurs
 - ⇒ Coordination des acteurs au sein d'un domaine et entre domaines. Le modèle des réseaux de performance pourrait être conforté.
 - ⇒ Promotion économique de la Bretagne, image et attractivité des territoires
- L'ARDE capitalise sur l'existant et ne fait pas table rase du passé. Elle privilégie quatre domaines d'intervention :
 - ⇒ L'international (Bretagne international)
 - ⇒ L'innovation (Bretagne innovation)
 - ⇒ L'initiative entrepreneuriale (Chambres consulaires régionales)
 - ⇒ L'innovation sociale (Chambre régionale de l'économie sociale et ANACT)
- L'ARDE est d'abord et avant tout une structure de coordination opérationnelle pour améliorer l'existant.
- L'ARDE restera donc une structure légère et doit rechercher un fonctionnement à coût constant.
- La structure de gouvernance concilie l'association large de tous les partenaires intéressés et l'efficacité d'un exécutif resserré.

4 – Etablissement Public Foncier Régional

- Le travail préparatoire a permis de faire émerger une position forte et consensuelle sur 7 points
 1. Accord sur le principe de création d'un établissement public foncier
 2. Souhait d'un statut d'établissement public foncier d'Etat
 3. Couverture de l'ensemble du territoire régional et recherche d'équité territoriale
 4. Création d'une fiscalité propre (TSE) raisonnable, ne devant en aucun cas atteindre le plafond autorisé par la loi et pouvant s'appuyer sur une part d'emprunt dont l'objectif serait la modération de la TSE à moyen ou long terme
 5. Représentation au conseil d'administration de la Région, des 4 Départements, des 10 Agglomérations et des Chambres consulaires
 6. Exercice de quatre missions principales : le logement, le développement économique, l'environnement et la reconversion des friches industrielles
 7. Fonctionnement de l'établissement en partenariat avec les acteurs fonciers existants
- Les suites de la démarche : après validation par l'assemblée régionale, saisine de la Préfète en septembre. C'est alors à l'Etat qu'il appartiendra d'engager une procédure officielle de création par décret en CE. Cette procédure comprendra une saisine officielle de la Région et des autres collectivités concernées.

Les points suivants ont été également évoqués : Validation du lancement du schéma numérique ; Proposition d'une motion commune sur le Cadre de référence stratégique national ; Présentation du projet de charte des espaces côtiers.

Le programme des **Assises des territoires de Saint Brieuc** a été présenté, elles **se tiendront le 5 novembre 2005 à Saint Brieuc.**